

# CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LES SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR PRIVÉ

<b>OBJECTIF</b>	Acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP
<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Jeunes de 16 à 29 ans révolus ayant effectué le premier cycle de l'enseignement secondaire</li> <li>&gt; A partir de 15 ans : peuvent souscrire un contrat s'ils ont accompli la scolarité du collège</li> <li>&gt; Après 29 ans : dérogations pour les apprentis handicapés, les créateurs/repreneurs d'entreprise, les sportifs de haut niveau, succession de contrats suite à rupture du contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti, nouveau contrat pour une certification supérieure...</li> </ul>
<b>NATURE ET DURÉE DU CONTRAT</b>	CDI ou CDD dont la durée peut varier entre 6 mois et 3 ans en fonction du type de profession et du niveau de qualification
<b>FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Formation technologique et pratique en CFA</li> <li>&gt; Formation pratique en entreprise</li> <li>&gt; Présence d'un maître d'apprentissage</li> </ul>
<b>PROCÉDURE DE DÉPÔT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Signature d'un contrat valant engagement de l'employeur</li> <li>&gt; Envoi du contrat à l'opérateur de compétences</li> </ul>
<b>FINANCEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage</li> <li>&gt; Exonérations de charges sociales</li> <li>&gt; Bonus-malus alternance et autres aides</li> <li>&gt; Aides relatives au maître d'apprentissage</li> </ul>

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR PUBLIC

<b>OBJECTIF</b>	Identique au secteur privé
<b>BÉNÉFICIAIRES</b>	Identique au secteur privé
<b>NATURE ET DURÉE DU CONTRAT</b>	CDD uniquement
<b>FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Formation technologique et pratique en CFA ou en centre de formation</li> <li>&gt; Formation pratique avec un employeur public</li> <li>&gt; Présence d'un maître d'apprentissage</li> </ul>
<b>PROCÉDURE DE DÉPÔT</b>	Employeur public et CFA remplissent et télétransmettent le contrat <i>via</i> la plateforme digitale <a href="https://contrat.apprentissage.beta.gouv.fr">https://contrat.apprentissage.beta.gouv.fr</a>
<b>FINANCEMENTS</b>	> Exonérations de charges sociales, possibilité de prise en charge d'une partie des coûts pédagogiques par le CNFPT pour la fonction publique territoriale, par l'ANFH pour la fonction publique hospitalière